

Bordeaux, le 17 juin 2013

Objet : Pollution au perchlorate d'ammonium

Monsieur le préfet,

Comme vous le savez, à compter du 17 juin, une enquête publique démarre dans le cadre de l'extension des activités de démantèlement de missiles M 45 sur le site Héraklès à St Médard en Jalles. Ce projet fait émerger de nouvelles problématiques alors que certaines questions ne sont pas encore réglées.

En effet, la recherche des sources de la pollution historique du site est encore en cours et le choix des solutions techniques de dépollution n'est pas encore défini. Aujourd'hui encore, les taux de rejets ne sont pas conformes. Le choix du procédé de dépollution de la nappe ne sera pas connu avant fin septembre, période à laquelle le tier-expert va se prononcer. Dans ces conditions il n'est pas possible de définir actuellement le taux de perchlorate cumulé dans la nappe. Pour rappel, la relation entre les captages et la jalle a été mise en évidence par les tests de fluorescine en 2012 et la jalle alimente pour moitié ces captages.

Enfin, le litige concernant la recherche en responsabilité de la pollution des sources de Thil et Gamarde n'a pas encore abouti, ce qui laisse en suspens la prise en charge des coûts liés au pompage actuellement réalisé, à la non production d'eau potable du site et donc à l'immobilisation des installations.

Or, il nous est demandé de donner un avis sur de nouveaux volumes à traiter, qui sont conséquents puisqu'il s'agit de **400 tonnes d'eau perchloratée** par an.

Certes, l'étude d'impact réalisée par l'exploitant a fixé des objectifs de dépollution élevés avec une teneur en perchlorate maximale en situation de débit moyen de 4µg/l en rejet dans la jalle, ce qui pourrait nous rassurer. Cependant, nous n'avons aucune garantie que ces objectifs puissent être atteints. Et une fois l'activité de démantèlement mise en place, il sera difficile d'imposer un arrêt de l'activité.

Devant l'ampleur des problématiques existantes, le fait de cumuler les rejets historiques actuels, et ceux issus du nouveau projet, nous fait craindre un impact non négligeable sur la jalle et sur les activités en lien avec elle (Captage d'eau, maraichage, bio-accumulation en aval). D'autant plus qu'il s'agit de micropolluants pouvant avoir des effets sur la santé avec une exposition chronique, même à faible dose.

C'est pourquoi il nous semble plus raisonnable de temporiser ce projet.

En espérant avoir retenu votre attention, je reste à votre disposition pour tout échange sur le sujet, et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma plus haute considération.

M. Gérard Chausset
Président du groupe Europe Ecologie – Les Verts
Membre de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappes Profondes

